

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thème

Sous matière :
Environnement

OBJET :
OPERATION
« VILLE
DURABLE »
N°2016-08 –
RENOVATION
ENERGETIQUE DU
GROUPE
SCOLAIRE JEAN
MOULIN – AP/CP

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

M. le Maire rappelle à l'assemblée que :

La Ville et la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois sont lauréates de l'appel à projet (AAP) territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV phase 1) 2015. De plus, elles ont signé un avenant à la convention de 2015 (TEPCV phase 2) dans lequel la rénovation énergétique du Groupe Scolaire Jean Moulin était une des actions retenue pour la Ville.

Le groupe scolaire Jean Moulin est un ensemble de 2 bâtiments, affecté à une école maternelle et une élémentaire. Cet ensemble date de 1973.

Les premiers travaux réalisés sur ces bâtiments ont concerné la création d'une toiture isolée à une pente (initialement toiture terrasse) pour pallier les problèmes d'étanchéité.

En 2005, les menuiseries de l'école élémentaire ont été remplacées par du double vitrage aluminium, suivies de celles de l'école maternelle en 2012.

En 2014, 2015 et 2016, des travaux de réhabilitation intérieurs ont été entrepris : un éclairage performant et un plafond acoustique ont été installés.

Afin de rendre ces bâtiments plus performants d'un point de vue énergétique, une isolation thermique par l'extérieur sera réalisée.

Seront également étudiés, la mise en place d'une ventilation performante et le raccordement du groupe scolaire au réseau de chaleur des Fontanilles, en concertation avec Alogéa.

Par ailleurs, une action de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et au développement durable envers les scolaires et leurs parents sera mise en place en accompagnement de ce projet de rénovation énergétique.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une contrainte forte pèse sur cette opération puisque TEPCV conditionne le versement de sa subvention, à hauteur de 80%, à la réalisation de cette action dans les 3 ans.

La réalisation de cette rénovation est estimée à 400 000 euros HT, maîtrise d'œuvre et sensibilisation environnementale comprises. Pour mener à bien ce projet, la ville souhaite s'entourer des compétences d'un maître d'œuvre extérieur dont les honoraires sont estimés à environ 35 000 euros HT.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le programme de rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin d'un montant total de 400 000 euros HT, selon le tableau AP/CP suivant :

Année	Crédit de paiement €
2017	40 000
2018	360 000
2019	0

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le programme pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin tel que présenté par M. le Maire pour 2016-2019 d'un montant de 400 000 euros HT.

PRECISE que les sommes afférentes à ce programme sont inscrites au budget primitif 2017 sous forme de crédits de paiements, articles 21312, opération 9003 (petite enfance).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
23 NOV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV. 2016
Par publication le :
30 NOV. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE
Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016
N°011-211100763-20161123-2016-303D-DE